



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Lille, le

**22 FEV. 2023**

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R: 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par NOREADE concernant l'opération suivante : **construction de la station d'épuration.**

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la **confirmation d'opposition tacite** de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous ou à [ddtm-pe@nord.gouv.fr](mailto:ddtm-pe@nord.gouv.fr)).

François DEWILDE, en charge de l'instruction de ce dossier enregistré sous le n° **59-2022-123**, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél : 03.28.03.84.20 – mail : [francois.dewilde@nord.gouv.fr](mailto:francois.dewilde@nord.gouv.fr)).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du  
Service Eau Nature et Territoires,

Hélène SOLVES

Copie au Service Territorial du Hainut de la DDTM

Monsieur le Maire  
de la Commune de Jenlain  
68, route nationale

59144 JENLAIN

Réf. : **161/PE** (envoi par mail)

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex  
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)